



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG



LUXEMBOURG LIFELONG  
LEARNING CENTER  
La formation continue de la Chambre des salariés

Monsieur Claude Meisch  
Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance  
et de la Jeunesse  
MENJE  
L-2926 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 juin 2014

N/réf. : 84/FS

**Objet :** Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique ; modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 30 avril 2014, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés (CSL) relatif au projet de règlement grand-ducal sous objet.

Le texte sous avis anticipe la réforme de l'enseignement secondaire à deux endroits. Il prévoit la création d'une nouvelle section « Sciences sociales » qui, dans le projet de loi sur l'enseignement secondaire de mai 2013, s'appelle « Sciences sociales et humaines » et adapte la classe de 12<sup>e</sup> ED (éducateur) en introduisant notamment une branche intitulée « Méthodologie du travail scientifique et travail personnel encadré ». La CSL accepte les deux propositions, sans préjudice des décisions qui seront prises ultérieurement dans le cadre de la réforme de l'enseignement secondaire.

Les autres modifications ne suscitent aucune observation particulière de notre part.

Par conséquent, la CSL marque son accord au projet de règlement grand-ducal sous avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés:

Roger Melmer  
Directeur adjoint

Jean-Claude Reding  
Président